

PREFECTURE de SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE de la-MARNE

PREFECTURE de l'AISNE

# ARRETE INTERPREFECTORAL n°2005 DAI 1 URB 071 FIXANT la COMPOSITION de la COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) des DEUX MORIN

Le Préfet de Seine-et-Marne Officier de la Légion d'Honneur Le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Le Préfet de l'Aisne Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-4 et suivants ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 modifié, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU la circulaire ministérielle du 15 octobre 1992 prise en application du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU la circulaire ministérielle du 9 novembre 1992 relative à la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2004 portant délimitation du périmètre du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Deux Morin ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 septembre 2004 instituant la Commission locale de l'Eau de ce SAGE;

VU les propositions des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne ;

#### **ARRETENT**

**Article 1er** – La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin est composée comme suit :

# 1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 24 membres.

représentants des communes	
☐ de Seine-et-Marne :	
☐ titulaires	□ suppléants
☐ M. Pierre GOULIEUX, maire de Jouarre	☐ M. Gilbert DECLERCQ, maire de Chauffry
☐ M. Jean-Georges DENIZOT, maire de Saint- Cyr-Sur-Morin	☐ M. Jean-Pierre CE, maire de Guérard
☐ M. Yves JAUNAUX, maire de La Ferté Gaucher	☐ Mme Nicole CHARPENTIER, maire de Mouroux
☐ Mme Valéry POTTIEZ-HUSSON, maire d'Esbly	☐ M. Alain LE STANG, maire de Tigeaux
☐ M. Philippe ERHARD, maire de Couilly- Pont-aux-Dames	☐ M. Guy HARDOUIN, maire de Saint-Martin- des-Champs
☐ M. Guy DHORBAIT, maire de Boissy-le- Châtel	☐ Mme Claudine VIONNET, maire de Lescherolles
☐ Mme Véronique NOEL, maire de Meilleray	☐ Mme Laurence NONNE, maire de Saint- Mars-Vieux-Maisons
☐ de la Marne :	
☐ titulaires	□ suppléants
☐ M. Philippe BONNOTTE, maire de Sézanne	☐ Mme Anne-Marie DESROCHES, maire de Mondement Montgivroux
☐ M. Bernard DOUCET, maire de Montmirail	☐ M. François MARTINET, maire de Courgivaux
☐ M. Alain POIRET, maire de Vert Toulon	☐ M. Georges GENTIL, adjoint au maire de Val des Marais
☐ M. Michel TELLIER, maire de Soizy aux Bois	☐ M. Jean-Louis COLLET, maire de Villeneuve la Lionne
☐ de l'Aisne :	
☐ titulaire	□ suppléant
☐ M. Alain MOROY, maire de Marchais en Brie	☐ M. Richard PICAVET, maire de La Celle sous Montmirail

### Un représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

titulaire	suppléant
Mme Hélène LIPIETZ	Mme Marie RICHARD

### Un représentant du Conseil Régional de Champagne-Ardenne

titulaire	suppléant
Mme Régine PILLIERE	M. Jean-Paul ANGERS

### Un représentant du Conseil Régional de la Picardie

titulaire	suppléant
M. Laurent BROCHETON	Mme Edith BOCHAND

### Un représentant du Conseil Général de Seine et Marne

titulaire	suppléant
Mme Anne CHAIN-LARCHE	Mme Laurence PICARD

### Un représentant du Conseil Général de la Marne

titulaire	suppléant
M. Patrice VALENTIN	M. Pascal PERROT

### Un représentant du Conseil Général l'Aisne

titulaire	suppléant
M. Eric MANGIN	M. Renaud DUTREIL

### Un représentant de l'Entente Marne

titulaire	suppléant
M. Jean DEY	M. Christian BRUYEN

### Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'aménagement du Bassin du Grand-Morin

titulaire	suppléant
M. Michel HOUEL	Mme Anne-Marie RAVET

### Un représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Aval de la rivière « Le Petit Morin »

titulaire	suppléant
M. Alain NICAISE	M. Claude MUNNIER

### Un représentant du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (titulaire)

Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin amont de l'Aubetin (suppléant)

titulaire	suppléant
M. Roger REVOILE, Président	M. Alain HANNETON, Président

### Un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Petit-Morin

titulaire	suppléant
M. Gilbert MONDOLOT	Mme Joëlle BRESSION

### Un représentant du Syndicat Intercommunal d'études et d'aménagement des marais de Saint Gond

titulaire	suppléant
M. Didier MATHIEU	M. Bertrand RENON

## 2°/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 12 membres.

### Un représentant des Chambres d'Agriculture

titulaire (Seine-et-Marne)	suppléant (Marne)
M. Bernard LEMOINE	M. Dominique PINARD

### Un représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie

titulaire (Marne)	suppléant (Seine-et-Marne)
Mme Stéphanie RIFFAUD	M. Joël TEINTURIER

# Deux représentants des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la marne et de la Seine-et-Marne

titulaire	suppléant
M. Serge AVANZINI	Mlle Marie-Pierre PINON
M. Emmanuel MOREAU	M. Dominique THIEBAUX

### Un représentant de l'Association seine et marnaise pour la protection de la nature

titulaire	suppléant
Mme Elisabeth ESCUYER	M. Philippe ROY

#### Un représentant de l'Académie de l'eau (Titulaire)

Un représentant de l'Association des amis des Moulins d'Île de France (suppléant)

titulaire	suppléant
Mme Jeannette PRETOT	Mme Françoise MEGRET

### Un représentant de l'Association Marne Nature Environnement

titulaire	suppléant
Mme Anne RIBEYRE	Mlle Adeline CLEMENT

Un représentant du syndicat des propriétaires riverains (Association syndicale autorisée des marais de saint Gond - Marne)

titulaire	suppléant
M. Christian LHEUREUX	M. François BARNIER

### Un représentant de l'Association des Irrigants du Nord Seine-et-Marne

titulaire	suppléant
M. Arnaud CUYPERS, Président	M. Pierre BOUILLE

### Un représentant de l'association des Familles rurales

titulaire	suppléant
M. Guillaume MACHY	M. Philippe RAVILLON

#### Un représentant du CODERANDO

titulaire	suppléant
M. Philippe LOPEZ, Président	M. Claude CHEVILLOT

### Un représentant du comité départemental de Canoë-Kayac

titulaire	suppléant
M. Bruno DUDEFANT (Seine-et-Marne)	Jean-Michel GODRON (Marne)

### **3°/** Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 12 membres.

- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le Préfet de la Seine et Marne ou son représentant
- Le Préfet de la Marne ou son représentant
- Le Préfet de l'Aisne ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de Seine et Marne ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de la Marne ou son représentant
- Le responsable de la Mission InterServices de l'Eau de l'Aisne ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement de la Champagne-Ardenne ou son représentant
- Le Délégué Régional d'Ile-de-France du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Île-de-France ou son représentant
- le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de la Champagne-Ardenne ou son représentant

**Article 2** – Le président de la Commission Locale de l'Eau est choisi et élu au sein des membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

**Article 3** – La durée de mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six ans.

**Article 4** – Les représentants titulaires et suppléants cessent d'être membres de la Commission Locale de l'Eau s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 5** – Le présent arrêté sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux habilités à publier les annonces légales dans les départements de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne.

Article 6 – Les secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Melun, le <b>14 juin 2005</b>	Châlons-en-Champagne,	Laon,
Le Préfet de Seine-et-Marne	Le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne	Le Préfet de l'Aisne
signé : Jacques BARTHELEMY	signé : Dominique DUBOIS	signé : Michel PINAULDT